

Règlement du concours 2024 du CUEJ

1. Dispositions générales : le concours

1.1. Éligibilité au concours

L'admission au CUEJ se fait sur concours.

Le concours est ouvert aux personnes pouvant justifier d'un diplôme validant un cycle de trois années d'études dans l'enseignement supérieur permettant d'accéder à un diplôme national de master (licence ou autre diplôme de grade licence).

L'inscription au concours d'entrée est réservée aux personnes qui détiennent un tel diplôme ou sont en cours de son obtention (par exemple celles inscrites en L3).

Les candidatures internationales ou les reprises d'études peuvent être dispensées du concours, cf. article 2 de ce règlement.

1.2. Organisation du concours

Le concours est organisé en quatre phases :

- L'inscription en ligne
- La phase 1 d'admissibilité
- La phase 2 d'admissibilité
- L'admission

1.3. Inscription en ligne

Les inscriptions se font uniquement sur la plateforme en ligne www.concoursjournalisme.fr. Elles débutent le **18 janvier à partir de 10h**, et se clôturent **le 19 février à 15h**.

Plusieurs pièces devront obligatoirement être déposées sur la plateforme lors de l'inscription :

- Une pièce d'identité en cours de validité (avec le prénom et nom correspondant au nom indiqué lors de l'inscription sur la plateforme)
- Une photo
- Un CV
- Une copie d'un diplôme de licence (ou d'un diplôme de premier cycle de 180 crédits ECTS permettant d'accéder à un diplôme national de master) ou du certificat de scolarité de l'année en cours (L3)
- Le justificatif de paiement pour les personnes non exonérées des frais de concours
- Des justificatifs supplémentaires éventuels (exemple : certificat médical lié à une situation de handicap)

La validation de l'inscription est conditionnée à la validation du dossier administratif d'inscription, au respect des critères de niveau d'études, à l'envoi des pièces requises et au règlement des frais d'inscription. Il appartient au/à la candidat-e de vérifier qu'il-elle remplit les conditions d'accès au master journalisme du CUEJ.

1.3.1. Frais d'inscription au concours

Les frais d'inscription au concours sont fixés à 99€.

Les personnes titulaires d'une bourse sur critères sociaux (BCS) bénéficient de droits d'inscription réduits pour les échelons 1 à 7 :

- Echelon 1 à 4 : 50€
- Echelon 5 à 7 : 0€

Pour bénéficier de ces tarifs réduits, la notification définitive de bourse de l'année 2023/2024 doit obligatoirement être déposée dans l'espace dédié sur la plateforme.

Les personnes relevant des échelons 0 et 0bis ne bénéficient d'aucune réduction ni exonération.

Les frais d'inscription doivent être acquittés lors de la phase d'inscription et le justificatif doit être déposé avant la clôture des inscriptions.

Les frais d'inscription ne pourront pas être remboursés.

1.3.2. Cas particulier des candidatures au parcours franco-allemand

Les personnes souhaitant candidater pour le parcours franco-allemand du master, avec une 1^{ère} année à Fribourg-en-Brisgau et une 2^e année au CUEJ, doivent suivre la même procédure et ne s'inscrire qu'une fois au concours. Elles doivent cependant le signaler en cochant la case dédiée sur la plateforme en ligne lors de l'inscription.

Si elles sont déclarées admissibles, elles devront passer un oral supplémentaire en langue allemande lors de la phase d'admission, afin de vérifier qu'elles disposent d'un niveau suffisant en langue pour pouvoir étudier dans de bonnes conditions.

1.4. Phase d'admissibilité

La phase d'admissibilité se déroulera en deux phases :

1.4.1. 1^{ère} phase d'admissibilité : le dossier

Le dossier d'admissibilité devra être complété, puis validé (cliquer sur « envoyer le dossier »), sur la plateforme www.concoursjournalisme.fr à partir du **27 février 2024** et **avant le 29 février 2024 à 15h**.

Il sera composé de :

- Des réponses à plusieurs questions concernant notamment : le parcours personnel et académique, le projet professionnel, les raisons pour lesquelles il/elle souhaite exercer cette profession à l'issue d'une formation au CUEJ ;
- Un curriculum vitae (non anonyme) ;
- Un relevé, le plus détaillé possible, des notes obtenues au cours des études supérieures.

L'absence de l'une des pièces susmentionnées, au plus tard le **29 février 2024 à 15h**, est éliminatoire.

Ce dossier fera l'objet d'une évaluation qualitative (A, B ou C) par deux évaluateur·rices.

Les dossiers qui obtiennent comme évaluation A-A, A-B ou B-A sont retenus pour la 2^e phase d'admissibilité, par le jury du concours.

Les autres dossiers (A-C, B-B, B-C, C-A, C-B ou C-C) ne seront pas admis à poursuivre le concours.

Le jury est souverain et sa décision n'est pas susceptible d'appel.

1.4.2. La 2^e phase d'admissibilité : les deux épreuves écrites

Les dossiers évalués A-A, A-B ou B-A pourront accéder à la deuxième phase d'admissibilité, constituée de :

- Une réponse écrite à « l'épreuve de description »
- Une réponse écrite à « l'épreuve d'explication d'actualité »

Les personnes autorisées à poursuivre devront composer, puis valider leurs réponses (cliquer sur « envoyer le dossier »), sur la plateforme **au plus tard le 15 avril 2024 à 15h**.

Les réponses à ces deux épreuves sont notées sur 20 par un·e correcteur·rice unique. Un classement est ensuite effectué, par ordre de mérite, en fonction de la moyenne des notes aux deux épreuves. Suivant ce classement, une liste des personnes admissibles est élaborée par le jury du concours et est publiée sur le site du CUEJ.

1.5 Phase d'admission

Les candidates et candidats ayant été déclarés admissibles par le jury du concours sont convoqués pour la phase d'admission. Celle-ci consiste en un ou plusieurs oraux, réalisé(s) devant un jury composé a minima de deux personnes.

Les oraux seront organisés en mai et juin 2024 et auront lieu à Strasbourg ou en visioconférence.

Chaque personne doit se présenter impérativement aux jour et heure indiqués sur sa convocation, sur site ou en visioconférence, munie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport).

L'entretien avec le jury comporte des questions d'actualité et de culture générale ainsi qu'un entretien de motivation. Il peut reposer en partie sur les éléments fournis lors des phases d'inscription et d'admissibilité.

Les personnes admissibles souhaitant intégrer le parcours franco-allemand sont convoquées à un oral supplémentaire visant à vérifier qu'elles disposent d'un niveau suffisant en langue allemande pour pouvoir étudier dans de bonnes conditions dans cette langue. Si la personne est admise et que l'oral a été jugé satisfaisant, elle pourra intégrer le parcours franco-allemand. Si l'oral n'a pas été satisfaisant, elle pourra intégrer le master « classique » du CUEJ.

À l'issue de l'ensemble des oraux, le jury du concours se réunit pour établir une liste principale d'admission (classée par ordre alphabétique) et une liste complémentaire (classée par ordre de mérite). Le classement de la liste complémentaire n'est pas communiqué.

1.5.1 Résultats d'admission

En accord avec la Conférence des écoles de journalisme (CEJ), une date limite de proclamation des résultats et de confirmation d'inscription, de la part des étudiantes et étudiants, est fixée pour toutes les formations reconnues, mi-juin.

Le CUEJ informe personnellement chaque personne admise.

Chaque personne ayant été retenue doit confirmer par mail son souhait d'intégrer l'école pour être définitivement admise. Sans réponse dans les délais impartis, l'admission est réputée perdue et la personne suivante de la liste complémentaire est sollicitée.

Les personnes non admises reçoivent le relevé de leurs évaluations au plus tard le **17 octobre 2024**. Les évaluations ne sont pas transmises aux personnes admises au CUEJ.

Pour les personnes ne possédant pas le niveau de formation requis au moment de leur inscription au concours, l'intégration est prononcée sous réserve de la présentation d'un document attestant de ce niveau de formation au plus tard le **6 septembre 2024**.

Le jury est souverain et sa décision n'est pas susceptible d'appel. Aucune explication concernant les raisons d'un refus d'admissibilité ou d'admission ne pourra être sollicitée auprès du CUEJ.

1.6 Fraude

Toute fraude entraînera des sanctions allant jusqu'à l'exclusion définitive du concours. Les cas suivants constituent un motif d'exclusion du concours :

- La substitution d'identité lors du déroulement des épreuves ;
- Tout faux et usage de faux d'un document, notamment ceux délivrés par l'administration ;
- Le plagiat et toutes les atteintes à la propriété intellectuelle ;
- Le fait de recopier tout ou partie de la production d'une autre personne candidate au concours.

Les documents soumis pourront être analysés par un logiciel anti-plagiat pour identifier des similitudes avec des articles, analyses et ouvrages existants, ainsi qu'avec des textes générés par des intelligences artificielles.

1.7 Force majeure

Le CUEJ peut être amené à annuler une ou plusieurs épreuves, à modifier le déroulement des épreuves en cas de force majeure. En l'espèce, cela ne remet pas en cause le reste du concours et ne peut être invoqué comme un élément d'annulation par un ou une candidate.

2 Dispositions particulières permettant un accès au master du CUEJ hors concours

2.1 Candidatures internationales

Les étudiantes et étudiants internationaux doivent suivre la procédure selon leur pays d'origine ou d'étude :

2.1.1 Pays intégrés au dispositif Campus France

Ces étudiantes et étudiants ne doivent pas passer le concours mais candidater via l'organisme Campus France. Seules les candidatures respectant le calendrier et la procédure Campus France seront examinées par le jury du CUEJ et, en cas d'admission, permettront l'obtention d'un visa d'études pour intégrer l'école.

Les admissions se font uniquement en première année de master.

2.1.2 Hors dispositif Campus France

Ces étudiantes et étudiants peuvent postuler pour intégrer le CUEJ par le concours ou par le dépôt d'un dossier « candidature internationale » hors de la plateforme du concours. Dans le second cas, doivent être communiqués, **avant le 11 mars 2024 à 15h**, à l'adresse candidatures@cuej.unistra.fr : une pièce d'identité (passeport), un CV, une lettre de motivation et une certification attestant d'un niveau C1 ou C2 en langue française. L'objet du mail sera : **candidature internationale CUEJ 2024/2025**. Les candidatures et pièces reçues hors délai ne sont pas prises en compte. Après examen de leur dossier, les personnes candidates peuvent être convoquées pour un entretien avec le jury.

Cette modalité d'admission n'est pas ouverte aux personnes de nationalité française.

Les admissions se font uniquement en première année de master.

2.2 Candidatures en reprise d'étude relevant de la formation continue

Sous certaines conditions, les personnes titulaires d'une licence (ou diplôme équivalent) et justifiant de trois années d'activité professionnelle, les salarié-es bénéficiant d'une prise en charge de leur employeur (dont congé de formation professionnelle), les bénéficiaires du RSA, les demandeurs d'emploi et les personnes éligibles à un contrat de professionnalisation peuvent candidater sur dossier pour intégrer le CUEJ avec le statut de stagiaire de la formation continue dans le cadre de leur reprise d'études.

Les personnes qui ne sont pas titulaires des diplômes demandés mais qui peuvent justifier d'acquis personnels et professionnels équivalents peuvent candidater en mettant en avant ces acquis dans le dossier de candidature.

Afin de vous renseigner sur le statut de stagiaire de la formation continue, ainsi que sur les financements possibles, vous pouvez solliciter :

- Mme Elisa DEBAILLY, chargée de mission au SFC, e.debailly@unistra.fr – 03 68 85 49 94
- Mme Muriel SCHITTENHELM, assistante de formation au SFC, mschittenhelm@unistra.fr – 03 68 85 49 88

Pour ce public en reprise d'études, l'entrée au CUEJ se fait hors plateforme du concours, via une procédure spécifique sur dossier. Ce dernier est composé d'un CV, d'une lettre de motivation et de tout document méritant d'être porté à la connaissance du jury. Ce dossier doit être adressé à candidatures@cuej.unistra.fr **avant le 17 mai 2024**. L'objet du mail sera : candidature RE CUEJ 2024/2025. Après examen de leur dossier, les personnes candidates peuvent être convoquées pour un entretien avec le jury.

Les admissions se font exclusivement en première année de master.